

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 18657
Numéro SIREN : 822 019 964
Nom ou dénomination : 4OB

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2019 sous le numéro de dépôt 143663



1923657501



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : 4OB

Numéro RCS : 822 019 964

Numéro Gestion : 2016B18657

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 6 PL ADOLPHE MAX
75009 PARIS

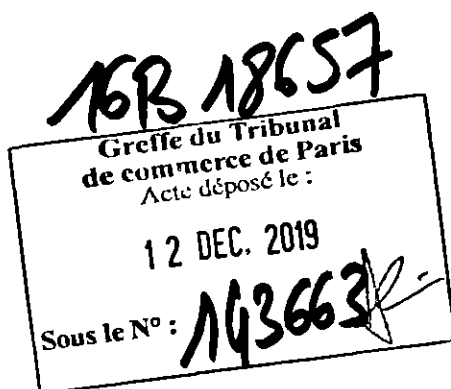
Numéro du Dépôt : 2019R143663 (2019 236575)

Date du Dépôt : 12/12/2019

- Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Date de l'acte : 05/12/2019

fait à Paris, le 12 décembre 2019



S.A.R.L. 4OB

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire
aux comptes sur la transformation de la société 4OB, société à
responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

S.A.R.L. 4OB

6 Place Adolphe Max – 75009 Paris

Ce rapport contient 3 pages

S.A.R.L. 4OB

*Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société
4OB, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée*

S.A.R.L. 4OB

Siège social : 6 Place Adolphe Max – 75009 Paris

Capital social : euros.312 526

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation
de la société 4OB, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 15 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 546 395 euros, une perte nette de 8 642 euros, et des capitaux propres de 276 489 euros ;
- la situation comptable intermédiaire établie au 30 septembre 2019, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un chiffre d'affaires identique à celui de l'exercice précédent, ramené sur 9 mois. Le résultat net de 568 164 euros, est en forte progression par rapport à celui constaté au cours de l'exercice 2018 pour la même période, notamment en raison de la remontée des dividendes de sa filiale pour 397 800 euros, et d'une baisse des charges d'exploitation de 404 816 euros. Les capitaux propres au 30 septembre 2019 ressortent à 844 653 euros ;
- il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30 septembre 2019, mais nous comprenons par entretien avec la gérance que rien ne laisse apparaître une dégradation de l'activité ;
- au cours de l'exercice 2019, votre filiale, la SAS Felipe Oliveira Baptista, a signé un nouveau contrat avec un client important, permettant de maintenir à l'actif du bilan la valeur des titres de cette filiale à 312 525 euros.

S.A.R.L. 4OB

*Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société
4OB, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée*

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le commissaire aux comptes et à la transformation

Paris, le 5 décembre 2019,

FIGUREUM



Anna Benhamou
Associée